BALLON

juin 2015

Journal d'information de la commune de Ballon

Bonjour à toutes et tous,

Voici notre deuxième édition de l'année. Une part importante est consacrée aux orientations budgétaires 2015 votées par le conseil municipal et le SIVOS en mars dernier. Nous avons essayé de composer avec l'envie d'améliorer les conditions de vie et les contraintes de baisse des dotations de l'état pour proposer un budget le plus juste possible... sans toucher aux taux des différentes taxes communales.

Nous revenons sur quelques moments forts de ce premier semestre avec notamment la première édition du Salon du livre jeunesse, ou encore pour les enfants de l'école, la classe de mer et chasse à l'oeuf. Mais il y en avait pour tous les âges... Le repas des aînés fut également un moment très agréable à vivre.

Pour conclure mes propos, je souhaiterais apporter une précision quant à l'article paru dans *L'hebdo* du jeudi 7 mai. Comme vous le savez certainement, nos voisins de Ciré ont organisé les jeux Intervillages. Bien que très intéressés par cette manifestation, nous avons, comme cela est mentionné dans l'article, souhaité ne plus participer... mais pas pour les raisons évoquées. Ce n'est certainement pas la participation de 250 € qui nous a freiné! Sans faire de polémique, nos motivations profondes ont été explicitées dans un courrier, disponible en mairie pour ceux qui le souhaitent, co-signé du comité des fêtes, adressé aux organisateurs. Il me semble important de rétablir les faits, puisque je comprend l'interrogation de certains sur notre absence à cette manifestation.

Emmanuel Devaud

Salon du livre Jeunesse



Le samedi 4 avril après-midi à la salle des fêtes de Ballon, la Mairie et le Comité des Fêtes, ont organisé la 1ère édition du Salon du Livre Jeunesse pour le plus grand plaisir des petits lecteurs. Parents et enfants ont pu déambuler au travers de différents ateliers, tous aussi variés que ludiques. Il était alors possible d'écouter les contes et histoires de conteuses professionnelles confortablement installé sous une yourte et de se laisser porter par son imaginaire, d'échanger avec une professionnelle orthophoniste sur l'apprentissage de la lecture, de s'initier à l'illustration de BD grâce à la présence d'un illustrateur professionnel

de La Rochelle, de bouquiner paisiblement dans la bibliothèque féerique, de confectionner des hérissons à partir de livres (Et oui!), d'acheter des livres proposés par la librairie Gréfines ou même de troquer ses propres livres! Ce stand a d'ailleurs

connu un incroyable succès grâce à la grande générosité de certaines personnes venues avec plusieurs sacs remplis de livres. Et pour agrémenter le tout, tombola et goûter offert aux enfants! Brioches et jus de fruit leurs ont permis de profiter des animations jusqu'à la fin de journée. Au vu du succès de cet événement, cette manifestation sera très certainement reconduite l'année prochaine.



Cérémonie du 8 mai 1945

Le rassemblement autour du monument aux morts pour célébrer le 70e anni-



versaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale était emprunt d'une émotion toute particulière. Les cérémonies de Ballon puis Ciré ont été suivies du repas organisé par l'Association des anciens combattants. L'équipe du président Alain Bordas a mis les bouchées double pour offrir à chacun d'entre nous un très bon moment.

Repas des aînés

Le repas des aînés a rassemblé une soixantaine de personnes. La qualité du repas et l'animation musicale ont contribué à la réussite de cette journée.



Fonctionnement-Dépenses **Budget Commune** prévisionnel 2015 Charges à caractère général 81750.00€ Charges de personnel Amortissement et frais assimilés. 77279,45€ Dépenses imprévues 101200,00€ 11270.48 € Charges exceptionnelles 1000€ Charges financières 15700€ Fonctionnement - Recettes Autres charges de Atténuation gestion courantes de produits Résultat réporté 174 300,00 € 141737,93€ 40 000,00 € Produit des services **Produits** 1400.00€ exceptionnels 600.00€ Impôts et taxes 235533,00€ Le buget 2015 en fonctionnement s'équilibre à 502 499,93 €. Autres produits de Dotations et participations gestion courante

Investissement

En ce qui concerne le budget d'investissement, il s'équilibre à 115 979,45 €. Tous les programmes ouverts en 2015 seront assurés en auto-financement. Un axe prioritaire pour cette année et celles à venir est mis sur la sécurité. Ainsi, les barrières entourant le terrain de foot seront changées. En effet, leur état représente un véritable danger tant pour les joueurs que pour les spectateurs. Autre aspect sécuritaire, qui se présente comme le projet majeur de ce mandat, l'aménagement des trottoirs rue des Rampots entre la mairie et la garderie. La mise en place d'un premier dispositif devrait être testé en septembre. Les retours d'expérience nous feront évoluer au fil du temps vers un aménagement définitif. Dans cette même logique de sécurisation, les bornes verre et papier ont été déplacées afin de dégager de l'espace pour le stationnement devant la garderie...d'autres travaux dans ce sens sont programmés.

97979,00€

Parmi les investisseements prévus, d'autres portent sur le cimetière. L'extension de ce dernier sera à prévoir dans les années à venir, afin de préparer cela, l'achat de terrain est donc programmé. Plus urgent, la mise en place de nouvelles cases au columbarium, puisqu'aucun emplacement n'est disponible à ce jour.

Enfin, un terrain de pétanque devrait voir le jour très rapidement à côté de la salle des fêtes. Sont également prévus cette année, l'acquisition de matériel et un programme pour compléter l'éclairage public...

	2009	2010	2011*	2012*	2013*	2014*	2015
Taxe d'habitation	6.14	6.14	13.71	13.71	13.71	13.71	6.14
Foncier bâti	12.80	12.80	12.80	12.80	12.80	12.80	12.80
Foncier non bâti	51.43	51.43	53.92	53.92	53.92	53.92	53.92
CFE*	9.55	- , ,	19.83	19.83	19.83	19.83	-

Les différentes taxes

25250,00€

Les augmentations des différents taux des taxes locales, ne sont pas une décision du conseil municipal mais le résultat du transfert de la part départementale de celles-ci aux communes.

^{*} La taxe professionnelle a été remplacée par le CFE.

Budget SIVOS - prévisionnel 2015

Concernant l'école, le budget a également été voté au début du mois d'avril. En fonctionnement il s'équilibre à 432 968,92 €. Il reste relativement constant sur cette section avec tout de même un accroissement important de la ligne de personnels (titulaires et extérieurs) dû à la mise en place des Temps d'activités Périscolaires à la rentrée de septembre dernier.

La section d'investissement représente la somme de 72 211,95 €. Une augmentation importante par rapport à l'année passée, compte tenu des programmes nécessaires à l'amélioration du groupe scolaire. La première opération, réalisée pendant les vacances de Pâques, a consisté à alimenter les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 en réseau Internet (2 125 €). Lors des travaux de 2010, cela n'avait pas été réalisé mais le passage des cables en souterrain ayant tout de même été prévu, cela a facilité la réalisation. Dans le courant de l'été, des travaux de peinture et de réfection de sol (8 600 €) seront réalisés dans les classes de CP-CE1 et CM2... une opération indispensable pour ces deux anciennes salles.

Autre opération incontournable, qui concerne cette fois-ci la garderie périscolaire à Ballon, les travaux sur la toiture du préau. Celle-ci donne en effet des signes de fatigue importants et quelques infiltrations dans les murs sont apparues au cours de l'hiver dernier. Une opération (15 700 €) qui sera menée également au cours des vacances d'été.

La Communauté de Communes Aunis Sud vote son budget 2015

Le budget consolidé (budget principal + 16 budgets annexes) a été voté le 14 avril 2015 pour un montant de 32 977 047,92 € en recettes (20 885 145,17 € en section de fonctionnement et 12 091 902,75 € en section d'investissement), équilibré par les mêmes montants en dépenses.

Pour rappel, 81 agents effectuent quotidiennement l'ensemble des missions et services qui relèvent des domaines de compétences « Aunis Sud » sur les 27 communes.

Pour ce qui concerne notre feuille d'imposition, à noter que la fiscalité (Ménages – Entreprises) reste la même qu'en 2014 et qu'une baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a été votée pour ajuster au plus près le produit perçu par « Aunis Sud » au montant total à payer au SMICTOM. Pour Ballon (zone 3), le taux passe de 9,50 % en 2014 à 9,30 % en 2015.

Pour plus de détail, l'ensemble des budgets sont consultables au siège d'« Aunis Sud » ainsi qu'à la mairie.

Classe de mer sur l'île d'Oléron



Cette année encore, une classe CE1/CE2 de l'école Ballon/Ciré est partie durant cinq jours à la découverte de l'île d'Oléron. Les activités proposées étaient à la fois pédagogiques et ludiques (visite ostréïcole, activités et fonctionnement du port de pêche de la Cotinière, découverte de la faune et de la flore, pêche à pieds, visite du phare de Chassiron et son musée, etc...).

Pour la plupart des enfants, ce séjour était le premier loin du cocon familial, quelle belle expérience.

Chasse à l'œuf

La traditionnelle chasse à l'œuf, organisée par l'Association des Parents d'Élèves, s'est déroulée cette année à Ballon aux alentours de la salle des fêtes. Un changement de lieu mais un engouement intact pour les enfants de l'école venus nombreux...





Journal de Ballon juin 2015 · · · · · 3

CIAS - CCAS

Depuis l'intégration de Ballon dans la CDC Aunis Sud les habitants peuvent solliciter l'aide du Service Intercommunal d'Action Sociale. Avec des moyens et des compétences plus larges, le CIAS se substitue au CCAS qui est cependant conservé pour répondre à certaines aides d'urgence.

Le CIAS s'adresse à tout habitant de la Communauté de Communes confronté à des difficultés financières ou matérielles. Il peut intervenir dans les domaines suivants :

La banque alimentaire :

Démarche :

Les demandes sont déposées auprès d'un instructeur du CIAS lors d'un rendez-vous ou d'une permanence.

La situation est étudiée en fonction de la composition et des ressources de la famille.

Justificatifs à fournir (selon la situation) :

- Carte d'Identité, Passeport ou Livret de famille
- Ressources : bulletin(s) de salaire(s), retraite, attestation Pôle Emploi
- Notification de droit de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : RSA, AAH, allocation logement...
- Pension alimentaire versée ou reçue, jugement de divorce
- Charges de loyer uniquement (quittance de loyer, crédit immobilier ou caravane)

Conditions de domicile :

Justifier d'un domicile au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud.

L'accès à la banque alimentaire :

Une carte vous sera remise lors de votre rendez-vous au CIAS, qui vous permettra de bénéficier des distributions de la banque alimentaire, 1 mardi sur 2, si vous correspondez aux critères d'accès. La distribution est assurée par l'association Aunis 2i à Surgères et par des bénévoles dans les communes de Saint-Georges-du-Bois, Saint-Germain-de-Marencennes et Vandré.

La durée d'accès :

La durée dépend de votre situation familiale. Les demandes sont à renouveler au plus tard au bout de 6 mois.

L'aide facultative : les aides financières (sur justificatif de factures) :

Démarche :

Les demandes sont déposées auprès d'un instructeur du CIAS lors d'un rendez-vous ou d'une permanence.

Après avis requis auprès du Maire de la commune de résidence du demandeur, elles sont ensuite étudiées chaque mois par la commission permanente du CIAS.

La règle est celle d'une aide par an par foyer.

Justificatifs à fournir (selon la situation) :

- Carte d'Identité, Passeport ou Livret de famille
- Ressources : Bulletin(s) de salaire(s), retraite, attestation Pôle Emploi...

- Notification de droit de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : RSA, AAH, allocation logement...
- Pension alimentaire versée ou reçue, jugement de divorce
- Charges courantes mensuelles : logement, électricité, eau, téléphone, assurances, impôts...
- Justificatif concernant l'aide sollicitée (facture)

Conditions de domicile :

Justifier d'un domicile au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Les domaines d'aides :

Le CIAS peut intervenir pour des factures concernant :

- L'énergie (électricité, gaz, fuel...) / l'eau
- Le logement
- La cantine
- Les séjours scolaires

Le CIAS peut également étudier des demandes concernant d'autres domaines que ceux cités ci-dessus, en fonction de votre situation.

Attention : Au sujet des aides facultatives, le CIAS n'intervient qu'une fois les autres dispositifs d'aide épuisés.

Ainsi, il sera d'abord nécessaire de s'assurer que les personnes ne sont pas éligibles aux aides des différents organismes qui doivent être sollicités auparavant, selon la demande :

- Conseil Départemental (par exemple les aides du Fonds de Solidarité Logement, du Fonds d'Impayés d'Énergie...)
- Caisses de retraite, CPAM, CAF

Contact:

Centre Intercommunal d'Action Sociale 3, avenue du Général de Gaulle - 17700 SURGERES Tél.: 05.46.52.89.01 - Fax: 05.46.28.62.95 Uniquement sur rendez-vous.

À noter...

La Fête de l'école, organisée par l'APE, aura lieu le vendredi 19 juin dans les locaux de l'école de 17h à 19h30. Un repas, sera ensuite servi à la salle des sports de Ciré d'Aunis.

Fête de la musique le samedi 20 juin à la garderie avec le groupe « Feel More Band ». Buvette/ grillades. Début des concerts vers 20h.

Jeudi 25 juin à 20h30 à la salle des fêtes de Ballon « Le repas des Fauves » présenté par le Théâtre de la Lanterne - Les Mots Debout. 7 € pour les adultes, 3 € pour les moins de 18 ans, gratuit pour les moins de 12 ans.

La Fête du village, organisée par le comité des fêtes aura lieu le samedi 4 juillet. Au programme, repas, animation musicale et feu d'artifice offert par la municipalité.